



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
D'UTILISATION
NATIONALE
CHIENS
DE TROUPEAUX

155 Avenue Jean JAURES
93535 – AUBERVILLIERS Cedex

30 avril 2016

Le CACCBT (Certificat d'Aptitude à la Conduite du Chien de Troupeaux)

Notice explicative

1-OBJECTIF DE L'EVALUATION

Il s'agit d'évaluer les qualités bergères innées et acquises d'un chien et les compétences en matière de technique de conduite de troupeau de son propriétaire ou de son conducteur.

L'examineur appréciera la capacité d'un binôme à effectuer les opérations classiques de conduite d'un troupeau de moutons et de la possibilité de se présenter à un concours.

2-CRITERES D'EVALUATION

A-Du chien

Sera écarté, tout chien mordeur ou craintif, ou n'ayant aucun ascendant sur les brebis mais également tout chien joueur, hyper actif, obtempérant tardivement aux ordres.

On attend du chien présenté :

-Connaissance des ordres de base :

*direction (gauche-droite)

*rappel

*stop (arrêt immédiat sur ordre)

*travail en opposition (12h-6h)

-Aptitudes aux pratiques courantes :

*savoir contourner puis amener

*conduire suivant un tracé indiqué par l'examineur.

*effectuer une protection

*doubler un lot d'animaux pour les arrêter

B-Du conducteur

On attend du conducteur : un grand respect des animaux qui passe par une connaissance de leurs spécificités zoologiques et comportementales.

Le conducteur : maîtrise son chien en toutes circonstances et adapte ses exigences en fonction du niveau de dressage acquis et de l'état de fatigue de son chien.

Il est attentif à l'état des brebis, il est capable de repérer un animal blessé, de l'attraper, de l'asseoir, de l'isoler.

Il sait prendre sa part dans le travail demandé et agit en cohésion avec son chien.

Il est en mesure de gérer les situations de conduite classique : cheminement sur une route, passage rétréci, rassemblement et stabilisation d'un lot, affouragement ou distribution d'aliment, sortie et entrée de bâtiment.

3-PREPARATION AU CACCBT

Cette préparation peut être dispensée par les moniteurs SCC Troupeaux ou par un Educateur Troupeaux bénévole, nommé par la CUNTRP, au sein d'un club habilité. Elle comportera une partie pratique et une partie théorique :

1- Pratique de conduite de troupeau **et** des opérations pastorales courantes (tri, prise de brebis, comptage, traitement...)

2- Formation théorique : règlement des concours inter races, éléments de zootechnie et d'éthologie, préparation à l'effort du chien de concours.

4-CONDITIONS DE L'EVALUATION

L'évaluation se fait par un examinateur (juge) selon une grille mise en place par la CUNTRP et approuvée par le comité de la Centrale Canine.